



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Recteur de la région académique d'Île-de-France,
recteur de l'académie de Paris,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

Région académique Île-de-France

Affaire suivie par :

Carine TRIVIDIC

Tél : 01 40 46 20 15/16

Mél : dir-cab.recteur@ac-paris.fr

47, Rue des Ecoles
75005 Paris

Paris, le 17 juin 2021

Le Recteur de l'académie de Paris,
Recteur de la région académique d'Île-de-France,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

à

Mesdames et Messieurs les personnels
de l'Education Nationale

Objet : Campagne de vaccination

Madame, Monsieur,

L'académie de Paris, en lien avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, a décidé de mettre en place une campagne ciblée de vaccination à destination des professions les plus exposées au virus, au premier rang desquelles les personnels exerçant au contact des élèves dans les établissements scolaires.

Ainsi dès le 30 juin et jusqu'au 7 juillet, tous les personnels exerçant au contact des élèves en école, collège et lycée, bénéficieront de créneaux dédiés de vaccination avec le vaccin Pfizer, au Vaccinodrome de la porte de Versailles.

Pour bénéficier de cette priorité, les agents de tout âge, relevant de l'Education Nationale, devront se munir d'un document justifiant de leur exercice en établissement scolaire (carte professionnelle ou bulletin de salaire), d'une pièce d'identité et de leur carte vitale ou d'une attestation de droits.

La date de rappel de la vaccination a été assouplie et pourra être programmée **entre 21 et 49 jours** après la première injection, **le lieu du rappel devant être identique à celui de la première vaccination**. C'est pourquoi, il vous sera proposé, dès votre inscription sur *Doctolib* <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/paris/vaccinodrome-covid-19-porte-de-versailles-rectorat-de-paris> au moyen de ce code qui vous est réservé : « Rectorat752021 », une date de rappel comprise entre le 21 juillet et le 24 août.

Toutes les précisions nécessaires vous sont apportées sur le site du rectorat : <https://www.ac-paris.fr/portail/vaccination-personnels>

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres. Couplé avec les mesures barrières, le vaccin contribuera à maîtriser l'impact de l'épidémie de la Covid-19 sur le long terme et permettra à tous de retrouver le mode de fonctionnement normal de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées.


Christophe KERRERO